GÉRER POUR GAGNER

LE MAGAZINE DE VOTRE RÉUSSITE

FÉV. MARS AVRIL 2023

#69

Une publication Cerfrance

agriculture

En immersion

Agriculture et production d'énergies

Éléments clés

La filière porcine

Retour d'expérience

Eizhy, une aventure locale « éco-logique »

Point doc

Le relevé de carrière

CERFRANCE

À propos de Cerfrance : réseau associatif et mutualiste de conseil et d'expertise comptable

Depuis plus de 70 ans, Cerfrance met les compétences pluridisciplinaires de **ses 13 700 collaborateurs** (experts-comptables, conseillers, juristes, etc.) au service de la réussite de ses **320 000 clients-adhérents,** de tous secteurs d'activité : agriculture, artisanat, commerce, services, professions libérales.

Constitué de plus de 700 agences locales, regroupées en 57 entités départementales ou régionales et fédérées au plan national par le Conseil National du Réseau, Cerfrance est organisé en réseau collégial d'entreprises associatives.

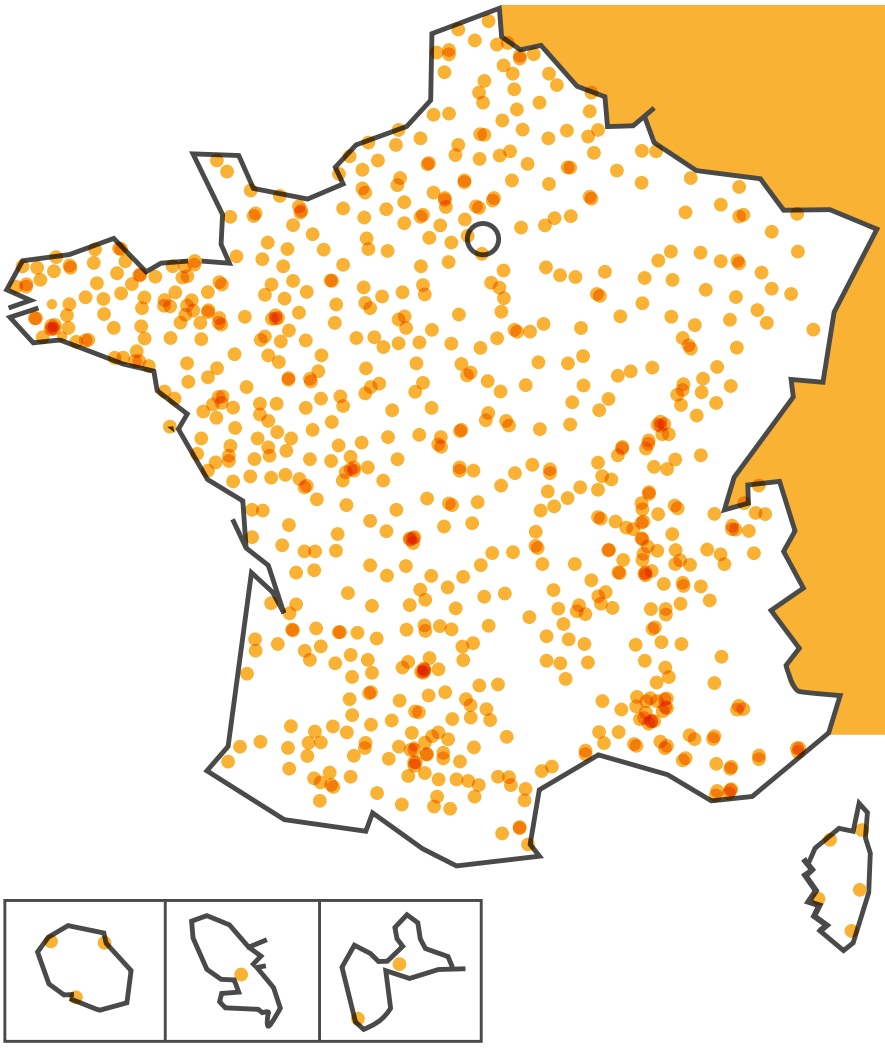

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux !

Et pour en savoir plus, rendez-vous sur : **www.cerfrance.fr**

Cerfrance, un réseau de proximité

Édito

Chères lectrices, Chers lecteurs,

Face aux différentes crises, sanitaire, écologique, géopolitique et énergétique, il revient aux agriculteurs de relever des défis de grande ampleur, en faisant notamment évoluer leurs habitudes et outils de travail. L'agriculture d'aujourd'hui ne sera plus celle de demain.
En 2022, beaucoup d'exploitants ont subi de plein fouet les aléas climatiques, sanitaires ou économiques. Piloter une exploitation dans cette situation conjoncturelle instable c'est saisir les opportunités de marché, tout en ayant des objectifs clairs à moyen terme.

En 2023, dans un contexte de fortes tensions pour beaucoup d'acteurs économiques de nos territoires, le Réseau d'AGC Cerfrance est mobilisé pour accompagner l'ensemble de ses clients-adhérents dans le changement. Être accompagné pour faire les bons choix stratégiques est essentiel. Cette nouvelle année sera peut-être pour vous l'occasion de vous poser pour faire un bilan, prendre conscience des évolutions possibles, par exemple en termes de consommation énergétique, et apprendre à concilier sobriété et performance. C'est ce que nous avons voulu vous partager dans ce premier numéro de l'année.

Parce qu'être bien entouré est un atout pour réussir, les experts Cerfrance restent à vos côtés cette année encore pour vous conseiller, vous guider dans vos orientations et vous aider à relever les défis de demain.

Bonne lecture !

Benoît Hureau

Président du Conseil National du Réseau Cerfrance

Sommaire

I ACTUALITÉS

Ça vient de sortir 4

I DOSSIER

5 En immersion
Quand le collectif est source d'énergie 6

Reportage 6
L'œil de l'expert 9
Zoom sur 10
À la pointe 12
Demain, c'est maintenant 13

I DATAS

14 Les éléments clés
La filière porcine 14

L'essentiel en chiffres 16

I PRATIQUE

18 Retour d'expérience
Eizhy, une aventure locale « éco-logique » 18

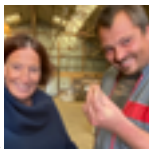

La règle de 3 20
Le mémo de l'entrepreneur 22
Point doc 23

Éditeur : Conseil National du Réseau Cerfrance Association loi 1901 - Siège social : 18 rue de l'Armorique 75 015 Paris - Tél. 01 56 54 28 28
N° CPPAP - 1023 G 88449 - Tiré à 69 200 exemplaires
ISSN 1950-7992 - Ce numéro comporte 24 pages.
Parution trimestrielle : fév. mars avril 2023
Prix du n° : 2,50 € TTC - Dépôt légal à parution
Abonnement annuel : 4 numéros : 10 € TTC
Service abonnement - Tél. 01 56 54 28 28
ou www.cerfrance.fr
Directeur de la publication : Benoît Hureau
Directrice de la rédaction : Stéphanie Bohn
Rédactrice en chef : Elsa Philippe
Comité de rédaction composé de collaborateurs du Réseau Cerfrance : Elodie Boutbien (Côtes d'Armor), Anne Bras (Bretagne), Régis Campion (Bretagne), Nicolas Cayzeele (Seine Normandie), Christelle Dupin-Rappart (Méditerranée), Sandrine Jean (Haute-Loire), Thierry Lemaître (Champagne, Nord-Est, Île-de-France), Jacques Mathé (Poitou-Charentes), Emmanuelle Parou (Centre-Limousin), Elsa Philippe (Paris), Aline Thopart (Loire-Atlantique).

Conception - réalisation : Dixxit - 32 Rue Étienne Marcel, 75002 Paris - Tél. 01 78 16 06 00 - Courriel : contact@dixxit.fr

Photographies : Alfred Cromback, Istock, Shutterstock, Adobe Stock, Marthe Lemelle
Impression : OTT - Parc d'Activités Les Pins, 9 Rue des Pins, 67310 Wasselonne

PEFC 10-31-3162

Le Réseau Cerfrance s'engage en faveur de la protection de l'environnement. Ce journal est imprimé sur papier écologique made in France, obtenu sans traitement chimique et produit à base d'énergies propres. L'impression est assurée par une imprimerie labellisée Imprim'vert.

Ça vient de sortir

Évolutions réglementaires et législatives

1ER DÉCEMBRE 2022

Un conseil stratégique phytosanitaire obligatoire

La loi instituant la séparation des activités de conseil et de vente des produits phytopharmaceutiques (PPP) rend obligatoire un conseil stratégique phytosanitaire (CSP) pour les exploitations agricoles, à l'exception de celles engagées totalement en bio ou certifiées HVE3. Concrètement, les exploitations concernées devront avoir bénéficié d'un CSP avant le 31 décembre 2023, sachant qu'il est aussi obligatoire pour tout renouvellement de Certiphyto en 2024 et 2025. La réglementation prévoit la réalisation de deux CSP par période de 5 ans (avec un intervalle de 2 à 3 ans entre deux conseils).

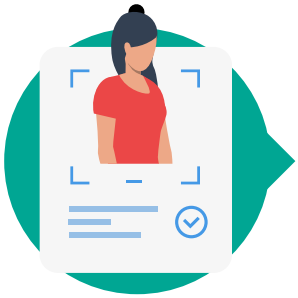

1ER JANVIER 2023

PAC 2023 : Aides à l'UGB disponibles depuis le 1er janvier

Les ABA (aides aux bovins allaitants) et ABL (aides aux bovins laitiers) sont désormais remplacées par des aides à l'UGB (unité de gros bétail) de plus de 16 mois. La demande d'aides doit être faite sur Télépac avant le 15 mai. Le nombre d'animaux éligibles sera déterminé pour chaque exploitation à une date individuelle de référence, correspondant à la date de la demande d'aide + 6 mois.

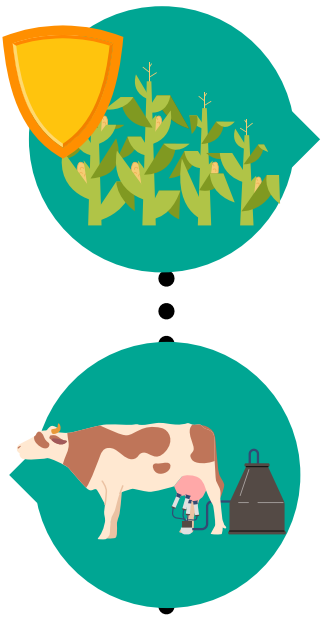

30 DÉCEMBRE 2022

Nouvelle aide pour l'embauche d'un jeune en alternance

Depuis le 1er janvier 2023, l'aide à l'embauche d'un jeune de moins de 30 ans est remplacée, pour une durée d'un an, par une nouvelle aide. Cette aide concerne toutes les entreprises. Son montant s'élève à 6 000 euros pour l'embauche de tout jeune de moins de 30 ans qui a signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Par ailleurs, l'aide à l'embauche d'un chômeur de longue durée en contrat de professionnalisation a été supprimée au 1er janvier 2023. Elle reste valable pour les contrats signés avant 2023.

1ER JANVIER 2023

Nouveau dispositif pour l'assurance récolte

Le nouveau dispositif de l'assurance récolte est entré en vigueur le 1er janvier 2023. Les agriculteurs, ayant opté ou non pour l'assurance récolte, devaient choisir un assureur comme interlocuteur unique pour le versement des aides. Face aux difficultés de mise en place, ce guichet unique est reporté d'un an. En conséquence, les agriculteurs n'ayant pas choisi l'assurance récolte devront s'adresser en 2023 à la DDT pour faire reconnaître les sinistres et déclencher le paiement par l'État de l'indemnité publique. Quant à ceux qui ont assuré leur récolte, c'est leur assureur qui versera l'indemnité assurantielle et celle de solidarité nationale.

en ligne agriculture.gouv.fr/les-aides-couplees.fr

Plus de brèves réglementaires sur l'extranet Cerfrance

En immersion

Devenir énergiculteur

Depuis plusieurs années, un grand nombre d'agriculteurs se lance dans la production d'énergies renouvelables, encouragé par les incitations financières des pouvoirs publics. Dans le contexte actuel de crise énergétique, ce nouveau service que l'agriculture peut rendre à la société revêt tout son intérêt. Toutes ces réalisations relèvent d'investissements à long terme. Outre cette caractéristique essentielle, la diversité des options (éolien, photovoltaïque, méthanisation en injection directe ou cogénération...) mérite une réflexion approfondie.
Ces projets engagent souvent le patrimoine de l'exploitant et nécessitent des compétences, des disponibilités, des capacités financières, très variables selon le modèle, ainsi qu'une bonne connaissance de son environnement économique et sociétal.

Devenir énergiculteur ne s'improvise pas !

Par Thierry Lemaître, Agronome

Une partie du collectif Energies Glazik

SAS ENERGIES GLAZIK

La société Energies Glazik a été créée en 2020 sous la présidence de Pascal Chaussec, éleveur laitier nouvellement retraité, pour développer un projet éolien dans le Finistère. Lancé en 2019, le projet est porté par plusieurs acteurs locaux : douze exploitants agricoles, des riverains, les communes d'Edern et de Briec, la communauté d'agglomération de Quimper et la région Bretagne.

Dénomination :
SAS Energies Glazik

Activité :
Production d'énergies renouvelables

Projet :
Construction de 6 éoliennes de taille moyenne (mâts de 45 m et pales de 15 m)

Localisation :
Ty Fléhan,
à Edern (29)

Reportage

Quand le collectif est source d'énergie

Par Anne Bras, Chargée d'études

Dans le Finistère, un groupe d'agriculteurs est à l'origine d'un projet éolien mené de façon collective et participative à l'échelle du territoire. Rencontre avec Pascal Chaussec qui en est l'une des chevilles ouvrières.

Pascal Chaussec vient de raccrocher son tablier en salle de traite. Si sa carrière de producteur laitier prend fin, celle d'énergiculteur est en phase ascendante. Installé dans les années 1980 sur la ferme familiale, Pascal commence sa carrière comme producteur de lait spécialisé. Il diversifie ensuite ses productions végétales pour dégager un complément de revenu sans augmenter la charge de travail.

L'énergie de la biomasse

Au milieu des années 2000, la question des énergies renouvelables émerge. Pascal y voit une opportunité pour les agriculteurs. Il s'intéresse d'abord aux questions de biomasse : miscanthus, saule, bois de talus. Des réflexions émergent en CUMA (coopérative d'utilisation de matériel agricole) pour approvisionner des chaudières de collectivités territoriales en plaquettes de bois. Dans ce territoire très bocager du sud du Finistère, la ressource est là. Mais dans un contexte d'énergies fossiles encore bon marché, et sans soutien politique fort, les projets peinent à se concrétiser.

Au GAEC Le Goffe, les deux frères, producteurs de porcs, ont installé une chaudière à bois en 2010 pour de l'autoconsommation. Cette centrale biomasse est alimentée avec du bois de bocage et permet de chauffer les animaux à moindre coût.

Partager l'information et les expériences

C'est avec du photovoltaïque qu'il saute le pas en 2009, en installant une première centrale d'une puissance de 36 kWc. « *La première installation est la plus dure à monter car il faut des convictions* ». Surtout à cette époque, car personne n'avait de recul et les matériels étaient très chers. « *On recherchait des avis tous azimuts. Des petits groupes travaillaient chacun dans leur coin, en lien avec les chambres d'agriculture. On a senti qu'il fallait mettre en place une structure pour partager les informations* ». C'est

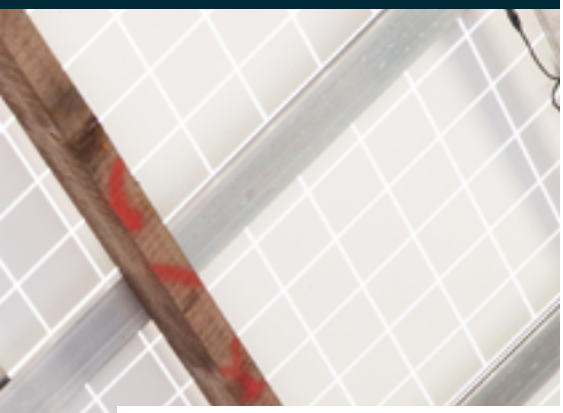

> « Produire aussi des énergies renouvelables à partir de notre foncier agricole est une chance. Il y a une légitimité à ce que les agriculteurs investissent dans la production d'énergie et récupèrent de la valeur ajoutée. »
>
> Pascal Chaussec

ainsi que naît, en 2010, l'APEPHA, la structure des agriculteurs producteurs d'électricité photovoltaïque associés. Elle se fixe pour objectif de sécuriser les projets grâce à une centralisation des informations techniques, administratives, juridiques, fiscales et un partage des expériences. Pascal en prend la présidence : « *Le photovoltaïque, c'est simple dans le principe, compliqué dans le détail. Nous ne sommes en concurrence avec personne, on bouche les trous de la raquette en matière d'information grâce à un travail en réseau avec le plus grand nombre de partenaires et de compétences* ». Pascal est convaincu que le photovoltaïsme est complémentaire à l'activité agricole car elle demande du capital, mais pas de travail, avec un revenu récurrent et indexé pendant vingt ans.

La première centrale photovoltaïque de Pascal se révèle très rentable, le retour sur investissement se fait en neuf ans au lieu des douze à quinze estimés. Il enchaîne en 2011 avec une deuxième centrale de 99 kWc.

Encouragée par des tarifs d'achat de l'électricité très intéressants, la production photovoltaïque se développe rapidement, jusqu'au moratoire de 2010 qui suspend et modifie les conditions d'achat. Les tarifs chutent alors, mais les prix des installations également. En douze ans, le prix des panneaux photovoltaïques est divisé par huit.

Cultiver avec moins de chimie et de pétrole

L'intérêt de Pascal pour les questions énergétiques l'amène à s'intéresser aux techniques culturales simplifiées pour « *remplacer l'acier des outils par l'action des racines, l'azote chimique par l'apport des légumineuses et le pétrole par plus de photosynthèse* ». Mais pas question de le faire seul car « *l'expérience des autres nous évite de reproduire des erreurs déjà commises et nous aide à construire notre cohérence au fur et à mesure* ». À partir de 2013, c'est au travers d'un Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE), intitulé « *Apprendre à piloter l'activité biologique du sol et les cultures de manière économe* », en partenariat avec la région Bretagne, que Pascal progresse. « *Le partage de connaissances était passionnant, on basculait du monde basé sur la chimie au monde basé sur le vivant* ». Les agriculteurs du groupe deviennent beaucoup plus efficaces avec beaucoup moins d'énergie. L'énergie, toujours elle. De fil en aiguille, une partie du groupe échafaude un projet collectif de méthanisation en injection directe sur le réseau de gaz tout proche. La complexité et l'investissement en temps nécessaire dissuadent la majorité du groupe d'aller plus loin. Mais le noyau continue à réfléchir et une nouvelle idée émerge en 2018 : un projet éolien comprenant 6 éoliennes de 45 m plutôt que de 80 m, pour une meilleure acceptation par le voisinage. Une multinationale les repère et leur fait une proposition. Le groupe demande à entrer au capital pour un partage de la valeur sur le

9 600 MWh

potentiellement exploitables fin 2024 grâce au futur parc éolien de Ty Fléhan

Pascal Chaussec, Yves Créach et Nicolas Guégen, chez ce dernier à Edern (29), devant une toiture en panneaux photovoltaïques installée en octobre 2021 sur un bâtiment de stockage de matériels.

Conférence de presse du vendredi 18 novembre 2022, au pied d'un mât, pour annoncer l'obtention du permis de construire « accepté et purgé de tout recours » sur le site qui accueillera 6 éoliennes. Ce projet citoyen de parc éolien à Edern (29) est porté par la société locale Energies Glazik, présidée par Pascal Chaussec.

territoire. La multinationale s'y oppose catégoriquement. Qu'à cela ne tienne, le groupe se débrouillera seul. La SAS Energies Glazik* est créée en 2020. Elle associe douze exploitations agricoles, un riverain et la commune d'Edern où se situe le site repéré.

L'énergie du vent

Les études démarrent. Sur ce projet qui devrait avoisiner les 8 à 9 millions d'euros, elles représentent à elles seules près de 200 000 euros, à engager avant le dépôt du permis de construire. À l'étude acoustique et celle des vents s'ajoutent des études sur les chiroptères (chauves-souris), de zones humides, faunistiques et floristiques. Les associés souhaitent faire les choses le mieux possible pour les riverains. Pour une transparence maximale, ils organisent deux réunions publiques et positionnent les éoliennes à 400 m de toute habitation, soit 130 m au-delà de ce que la règlementation impose. Idem pour l'acoustique : les sonomètres sont positionnés chez les riverains les plus proches pour une mesure des nuisances potentiellement les plus fortes.

Ce projet pilote intéresse. Si les membres fondateurs conservent 41 % du capital, de nouveaux partenaires y entrent : le syndicat départemental d'énergie du Finistère (*via* la SEM, 29,25 % du capital), la région Bretagne (*via* Breizh énergie, 25 %), la communauté d'agglomération de Quimper (6 %), une autre commune voisine (Briec, 2 %). Le projet se veut collectif et participatif. Une ouverture ultérieure du capital à d'autres citoyens est envisagée, à hauteur de 20 %.

Le projet de longue haleine est aujourd'hui au stade « dérisqué » : le permis de construire a été accordé et les deux mois de recours sont échus. Il peut poursuivre son avancée, le mât de mesure des vents a rendu ses données. Un bureau d'études spécialisé commence l'analyse du gisement.

D'ici début 2023 le business plan sera finalisé, le constructeur retenu (parmi les trois en lice) et la fabrication des éoliennes lancée. Elle prendra un an. En parallèle, se négocie avec Enedis le raccordement des machines à la borne source située à 7 km. La centrale devra être en fonctionnement au plus tard le 31 décembre 2024 si elle veut bénéficier d'un contrat d'achat S21, soit un tarif réglementé et indexé sur 20 ans de 7,4 cts/kWh. Au vu de la forte inflation des équipements (+30 % par éolienne, +2 millions d'euros pour le parc), l'État, dans son dernier arrêté tarifaire, accorde une souplesse au S21 : les producteurs peuvent, au cours des 18 premiers mois, vendre l'électricité sur le marché de gros, c'est à dire à un prix nettement supérieur.

Mais pour finaliser son business plan, la SAS Energies Glazik compte bien étudier toutes les offres d'achat qui pourraient se présenter, de la part d'entreprises, de collectivités ou d'autres fournisseurs d'électricité. Car, depuis le lancement de la réflexion, le contexte énergétique a bien changé. Guerre Russie-Ukraine, lutte contre le réchauffement climatique, arrêt temporaire de la moitié du parc nucléaire français, tout concourt à une hausse du prix de l'énergie. Alors, comme aime à le répéter Pascal Chaussec, « *le développement des énergies renouvelables a toutes les raisons d'avoir le vent en poupe* » !

Retrouvez ce reportage en vidéo sur l'extranet Cerfrance, sur la chaîne YouTube du Réseau Cerfrance et sur la chaîne TV : demain.fr, à partir du lundi 6 février 2023.

Parcourez également le diaporama photos sur l'extranet Cerfrance.

** Le « pays Glazik » (du breton Glaz = bleu) est le territoire breton traditionnel qui s'étend autour de Quimper*

L'œil de l'expert

L'acceptation sociale, ou comment faire adhérer à un projet ?

Par Nicolas Cayzeele, Conseiller en patrimoine

L'acceptation sociale est le processus par lequel un groupe admet la présence d'usages, de pratiques, d'infrastructures, de réglementations, ou de toute autre modification de son espace de vie ou territoire. Cela passe nécessairement par une bonne communication en amont, mais pas seulement.

Inévitablement, nos modes de production d'énergie vont devoir changer profondément, rapidement et durablement. Dans ce paysage bouleversé, la production d'énergie par des agriculteurs va continuer à se développer avec des projets toujours plus nombreux, parfois plus impactants et finalement plus visibles. Cette visibilité est la bienvenue pour mettre en avant le rôle essentiel que peuvent jouer les agriculteurs dans la lutte contre le dérèglement climatique. *À contrario*, elle peut entraîner une levée de boucliers, retardant ou obligeant à abandonner le projet. Obtenir l'acceptation sociétale pour le projet que vous envisagez ne va pas de soi.

La communication, une première étape incontournable

Laura Naggiar, conseillère méthanisation, et Marion Coville, juriste conseil, suivent et accompagnent des projets de méthanisation. Pour ces deux expertes, « *la communication est un élément clé de réussite. À titre d'exemples, pour les installations de méthanisation à l'étude, les agriculteurs ont participé au conseil municipal pour exposer leur projet, invité des acteurs locaux à visiter des sites en fonctionnement, animé des réunions d'information ouvertes aux riverains, organisé une journée portes ouvertes sur le futur site d'implantation ou encore distribué des brochures de présentation* ».

Ces actions de communication ont été anticipées, préparées et réalisées avant l'obtention du permis de construire et, par conséquent, avant le premier coup de pioche !

Elles ne feront pas disparaître toutes les contestations inhérentes à ce type de projet, mais permettront à coup sûr d'en faciliter l'intégration dans le paysage local et l'inclusion auprès des populations.

Les autres actions complémentaires

Pour aller plus loin, des chartes incitent à une plus grande transparence. Dans certains cas, l'adoption de ces chartes est une condition à l'obtention de subventions.

D'autres pistes sont envisageables telles qu'associer financièrement les riverains au projet : participation financière au capital de la société (avec les risques inhérents à une prise de participation) ou par un contrat obligataire, offrant plus de sécurité.

Souvent illustrées par des projets de méthanisation, ces actions sont bien évidemment duplicables aux projets éoliens ou photovoltaïques.

La communication en amont facilitera la genèse du projet, elle devra se poursuivre tout au long de la vie de l'installation, notamment en s'appuyant sur le bilan carbone du système, pour en assurer une gestion apaisée.

Zoom sur

Production d'énergie : enjeux fiscaux et patrimoniaux

Par Aline Thopart, Fiscaliste
et Nicolas Cayzeele, Conseiller en patrimoine

La préoccupation environnementale est un sujet de société depuis de nombreuses années. La fiscalité est un des moyens efficaces pour accélérer la transition écologique et énergétique.

Le 19 septembre 2021, M. Christian Perret, secrétaire d'État à l'Industrie, affirme que la politique énergétique de l'État s'articule autour de trois objectifs principaux :

- La garantie de sécurité et la continuité à long terme de la fourniture d'énergie sous toutes ses formes.
- L'offre d'une énergie à des prix compétitifs.
- La construction d'un développement énergétique durable, c'est-à-dire respectueux de l'environnement et des générations futures en luttant efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre.

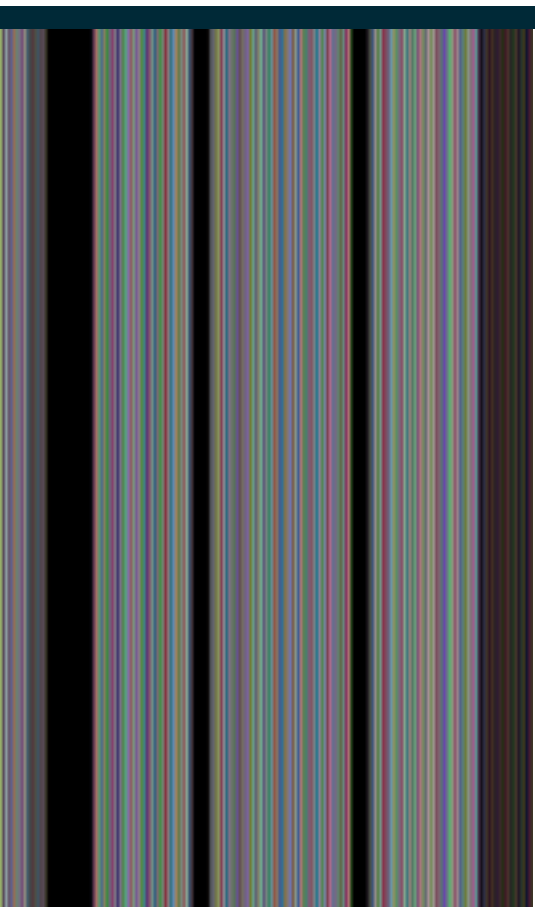

Pour les agriculteurs, les installations de production d'énergies renouvelables permettent, d'une part, d'investir pour leur futur afin d'avoir un complément financier une fois à la retraite et, d'autre part, de préserver les ressources naturelles de notre planète. C'est ainsi que le toit d'un hangar devient une installation de panneaux photovoltaïques, que certains déchets agricoles deviennent réutilisables et que des éoliennes apparaissent aux cotés de cultures dans les champs.

Ces installations s'accompagnent de nouvelles problématiques juridiques et fiscales. Souvent, il est opportun de créer une structure sociétaire dédiée, mais il est également possible de réaliser ces investissements au sein de la société d'exploitation agricole. Dans tous les cas, ces projets doivent être étudiés en amont et appréhendés sur le long terme.

Fiscalement, les revenus commerciaux issus de la production d'électricité photovoltaïque sont, au choix de l'exploitant, soit déclarés en revenus commerciaux, soit intégrés aux revenus agricoles s'ils respectent certaines conditions. Par exemple, la moyenne des recettes des trois années civiles précédant la date d'ouverture de l'exercice ne doit pas dépasser 100 000 euros, ni être supérieure à 50 % de la moyenne annuelle des recettes agricoles au titre desdites années.

De même, les revenus procurés par la location d'une toiture, ou d'un emplacement dans un champ pour implanter des éoliennes, peuvent être intégrés aux revenus agricoles s'ils respectent les conditions suivantes : les revenus n'excèdent pas 5 % de l'ensemble des produits de l'exercice, ou ils n'excèdent pas 10 % de l'ensemble des produits de l'exercice si la condition de 5 % était satisfaite au titre de l'exercice précédent.

Quid de la méthanisation ?

L'activité de méthanisation peut également être agricole. En effet, l'activité de production de biogaz, d'électricité et de chaleur par la méthanisation est réputée agricole lorsque cette production est issue, pour au moins 50 %, de matières provenant d'exploitations agricoles et est réalisée par un ou plusieurs exploitants agricoles. Lorsque ces conditions sont réunies, l'activité de méthanisation bénéficie de mesures fiscales intéressantes, telles que l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE). D'autres montages juridiques existent où l'activité de méthanisation est logée dans une structure dédiée. Cette organisation permet des projets collectifs à géométrie variable, une détention patrimoniale différente et adaptée, mais aussi d'accéder, au besoin, à la fiscalité de l'impôt sur les sociétés.

Des revenus complémentaires pour la retraite

Si les problématiques fiscales sont résolues lorsque le chef d'entreprise est en activité, se pose immanquablement la question du devenir de ces revenus, et des installations qui les procurent, lorsque la retraite survient.
L'installation de production d'énergie peut être cédée au même titre que l'entreprise. Les revenus sont alors convertis en un capital dont vous avez la jouissance immédiate. L'autre possibilité est de conserver l'installation afin de disposer, votre vie durant, de revenus complémentaires issus de son exploitation. Ce choix vous contraindra à poursuivre l'exploitation de l'ensemble du système. Ce sera relativement peu contraignant pour une installation photovoltaïque ou d'éoliennes mais certainement plus pour une unité de méthanisation exclusivement dépendante de l'exploitation agricole.

À la retraite, comment réduire la contrainte de gestion des installations ?

Pour pallier les éventuelles difficultés de gestion, des solutions intermédiaires existent (elles sont d'ailleurs, pour certaines, identiques aux organisations possibles pour la gestion dans le temps de vos revenus immobiliers ou mobiliers) :

- Adopter un statut d'associé non participant aux travaux dans la société productrice d'énergie.
- Louer l'installation à un tiers, transformant ainsi les revenus d'exploitation en un revenu foncier dont les contraintes de gestion sont moindres.
- Conserver uniquement les revenus pour une durée fixe, et non viagère, par la constitution d'un usufruit à durée déterminée. À 65 ans, si la durée retenue est de 20 ans alors l'usufruit s'éteindra à 85 ans. À cet âge, vous ne toucherez plus les revenus et n'aurez plus à gérer l'installation.
- Déléguer la gestion à un membre de votre famille ou à un tiers de confiance.
- Nommer un mandataire pour la gestion future des revenus. Ce dernier se substituera à vous uniquement si vos capacités physiques ou intellectuelles venaient à décliner.

Le choix entre céder l'installation ou conserver les revenus peut dépendre de nombreux critères : montant des revenus et leur évolution dans le temps, modalités de gestion de l'installation, relations avec le repreneur de l'entreprise, etc.

Ce choix dépend aussi et avant tout de vous et de votre désir ou non de « garder la main » !

Enfin, conserver ces installations pourrait aussi vous amener à devoir en assurer le démantèlement. Quelle que soit la nature de l'activité (photovoltaïque, éolien, méthanisation…), la déconstruction, le recyclage et la remise en état des supports doivent être préparés dès aujourd'hui sous peine d'être subis demain (plus d'informations en page 13).

À la pointe

L'urée vers l'or ?

Par Élodie Boutbien, Responsable de marché
et Nicolas Cayzeele, Conseiller en patrimoine

Êtes-vous prêts à rouler à l'urine de porc ? Celui qui pourrait vous poser cette question s'appelle Stéphane Louesdon. Bien que cela paraisse saugrenu, il est très sérieux. Stéphane est éleveur de porc et c'est un agriculteur engagé, innovant et motivant.

Au-delà des sarcasmes auxquels chacun peut se prêter sur le sujet, il existe bel et bien un projet de transformation d'urine de porc en hydrogène. Venant de Bretagne, ce projet apporte une nouvelle fois la preuve que le secteur agricole est acteur dans la recherche de solutions de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En effet, pour produire de l'hydrogène il faut de l'eau et de l'énergie. Aujourd'hui ces ressources sont limitées et le recours à une énergie fossile alourdit le bilan carbone des procédés existants. L'agriculture valorise d'ores et déjà les déjections solides des animaux à l'aide de méthaniseurs. Mais qu'en est-il de la valorisation des déjections liquides ?

Telle la pomme tombée sur Isaac, Stéphane Louesdon a réussi le tour de force de faire le lien entre l'urine de porc et l'hydrogène ; l'urine de ses cochons est composée à 95 % d'eau. Fort de ce constat, la vision de Stéphane est claire : « *Je peux produire de l'hydrogène et de l'ammoniaque vert à base d'urine et d'une énergie propre* ». Pour cette dernière, son choix se porte sur l'énergie éolienne.

Mais cela ne suffit pas. L'hydrogène produite doit trouver les débouchés suffisants en volume, proches du lieu de production et pérennes économiquement. Il faut bâtir une filière complète dans un environnement porteur local. Plus facile à dire qu'à faire. Le pari de Stéphane est en passe d'être gagné. La Bretagne abrite de nombreux éleveurs, un bassin agroalimentaire avec un important besoin de transport et de plus en plus d'éoliennes. L'objectif est maintenant clair : développer une mobilité lourde à l'hydrogène décarboné. Les véhicules lourds parcourent de nombreux kilomètres et ont besoin d'une grande autonomie. Contrairement à l'électrique, l'hydrogène offre un rayon d'action étendu et le temps de ravitaillement est réduit ; il ne prend que quelques minutes.

> **« Mon projet s'inscrit dans un écosystème global et vertueux, je vise le respect du bien-être animal et de l'environnement. »**

Convaincre de la pertinence d'un tel projet n'a pas été simple. Stéphane a fait preuve d'une dose non négligeable de conviction et a su s'entourer de partenaires pour soutenir sa démarche : Alexia Lopez, consultante en projets durables et innovants, ALPIQ (leader de l'énergie en Suisse) et des collectivités locales.

Reste un volet important du projet, la partie financière. Afin de convaincre ses partenaires financiers, Stéphane doit réaliser des études précises pour démontrer la faisabilité technique et industrielle du projet. À cette fin, il sollicitera l'accompagnement de l'ADEME dans le cadre d'un appel à projet en mars 2023.

Demain, c'est maintenant !

Quelques questions à se poser avant de se lancer

Par Anne Bras, Chargée d'études

Parce qu'ils détiennent deux éléments clés, le foncier et des toitures, les agriculteurs sont des acteurs incontournables du développement des énergies renouvelables. Mais avant d'investir, il faut se poser les bonnes questions et surtout se faire accompagner.

La question de la transition énergétique ne se pose plus, l'humanité doit rapidement sortir des énergies fossiles. Cela passe notamment par un engagement dans les énergies renouvelables. Photovoltaïque, méthanisation, éolien, par quel bout aborder le sujet et quelles questions faut-il se poser ?

Vendre ou autoconsommer ?

Cherche-t-on à produire de l'énergie pour diversifier son activité ou pour dégonfler ses factures ? En élevage de porcs ou de volailles, les coûts énergétiques vont connaître une multiplication par deux ou trois minimum dès 2023.

Quel est le délai de mise en production ?

Quelle échéance se fixe-t-on pour produire les premiers kWh ou m³ de gaz ? Le photovoltaïque entrera en fonction très vite, en particulier s'il s'agit uniquement d'autoconsommer. Les installations avec vente du surplus nécessiteront un raccordement au réseau, ce sera donc plus long et plus cher. Quant aux projets éoliens et de méthanisation, ils réclament des études en amont et l'acceptation du voisinage, la précipitation n'est pas de mise.

Quel est l'investissement en temps…

Le premier temps à dépenser c'est celui de la réflexion. Il faudra en parallèle faire appel à un technicien, si possible indépendant de la commercialisation de toute installation. Concernant la production d'énergie en tant que telle, le photovoltaïque se débrouillera seul tandis que la méthanisation nécessitera un temps dédié. Un méthaniseur, c'est en quelque sorte un gros rumen. Il exige du doigté, surtout dans les phases de transition alimentaire. Avant sa mise en service, il faudra se former techniquement et prévoir d'y consacrer du temps tout au long de l'année.

… et en argent ?

Là encore, aucune commune mesure entre un petit projet d'autoconsommation photovoltaïque et un grand projet de méthanisation avec injection de gaz sur le réseau. À chacun sa dimension et ses cadrages financiers, juridiques et fiscaux. Avec une question subsidiaire de taille : investir soi-même ou sous-traiter ? Les situations varient, les réponses aussi, mais attention à ne pas se voir dépossédé de la valeur ajoutée par d'autres acteurs, dans cette ruée vers les énergies décarbonées.

Quel est l'avenir de ces installations ?

La durée de vie des installations s'allonge avec l'amélioration des technologies. Elle dépassera souvent la fin d'activité des agriculteurs initiateurs. Comment, et à qui, seront-elles transmises ? De façon couplée à l'exploitation ou indépendamment ? Le cas échéant, quel sera le coût de leur démantèlement ? Pour les parcs éoliens, un décret de 2011 exige, avant leur mise en service, la constitution de garanties financières couvrant la remise en état intégrale du site. Un arrêté de 2020 impose, quant à lui, que 95 % de la masse totale du parc, fondations incluses, fasse l'objet d'une revalorisation. Plus de 90 % d'une éolienne est aujourd'hui recyclable, ce qui contribue au retour sur investissement pour les matériaux.

Si chaque projet nécessite une réflexion approfondie, le chemin des énergies renouvelables en agriculture est aujourd'hui beaucoup mieux balisé. Certains agriculteurs considèrent d'ores et déjà de tels projets comme facilitateurs d'une transmission future.

Les éléments clés

La filière porcine

Par Jacques Mathé, Économiste rural

Avec une production mondiale de 110 millions de tonnes par an, la viande porcine reste, avec la viande de volaille (133 millions de tonnes), un produit carné majeur dans l'assiette des consommateurs. L'Union européenne en est le premier exportateur et le premier fournisseur de la Chine.

55
millions de tonnes de viande porcine produites en Asie

Avec 55 millions de tonnes, l'Asie produit la moitié des tonnages consommés dans le monde. La Chine est de très loin le premier producteur et importateur mondial. Elle influence grandement les cours du porc, notamment pour les pays exportateurs. Depuis quelques années, ses besoins varient fortement en raison de la fièvre porcine africaine qui a décimé son cheptel. La tendance actuelle en Chine est la reconstitution du cheptel, en innovant vers des unités d'élevage hautement intensives (jusqu'à 600 000 porcs sur un même site).

La production porcine européenne est dominée par l'Espagne qui poursuit sa croissance amorcée depuis 2015. La production allemande déclinant, l'Espagne devrait à elle seule peser le quart de la production de l'Union européenne. En 10 ans, le cheptel porcin espagnol a progressé de 35 % ! Pourtant, ce modèle de développement très intensif commence à poser question de l'autre côté des Pyrénées, dans la région Aragon et en Catalogne, sous la pression des organisations environnementales. Ajoutons aussi que les élevages espagnols sont fortement dépendants des importations des aliments pour animaux.

L'Espagne est le
1er
pays européen en production porcine

31,6 kg
de viande de porc consommée par an en France par habitant

La viande de porc reste la première viande consommée en France, avec 31,6 kg par an et par habitant contre 28,7 kg pour la volaille. Cependant, la baisse est continue depuis 20 ans alors que la volaille poursuit sa progression. Elle concerne surtout la diminution des achats en viande fraîche.
La consommation des produits transformés à base de porc, ainsi que la charcuterie, continue à croître.

60 %
de la production française de porcs charcutiers réalisés en Bretagne et Pays de la Loire

Les régions Bretagne et Pays de la Loire concentrent 60 % de la production française de porcs charcutiers. Cependant, depuis une dizaine d'années, on constate un développement des élevages de porcs issus de races locales (gascon, porc basque Kintoa, cul noir limousin, porc corse…). S'appuyant sur des signes officiels de qualité, ils ciblent des consommateurs amoureux de la charcuterie goûteuse. Au total, les produits de signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), tel que Label Rouge, représentent 50 000 tonnes de consommation. La filière Porc bio, quant à elle, a du mal à trouver ses débouchés et est en grande partie exportée.

Si notre pays se maintient à la troisième place européenne de la production de porcs, avec plus de 23 millions de têtes abattues, on observe un tassement de la production depuis 2008. Les exportations (longes, carcasses...) sont très légèrement supérieures aux importations (+120 000 t). 35 % des exportations françaises sont dirigées vers l'Asie alors que l'Espagne assure 50 % de nos importations. Au final, notre position concurrentielle se stabilise mais l'inflation des coûts de production pourrait changer la donne. La répartition des élevages français est encore assez dispersée et plutôt moins concentrée que les autres pays concurrents. Plus de la moitié des 14 000 sites de production n'a sorti que 1 720 porcs charcutiers en moyenne par site. Toutefois, les élevages qui sortent plus de 5 000 porcs réalisent 47 % de la production totale. Quel que soit le potentiel de production, la question centrale est l'adaptation des bâtiments et des modes de conduite des troupeaux au bien-être animal.

23
millions de porcs abattus en France par an

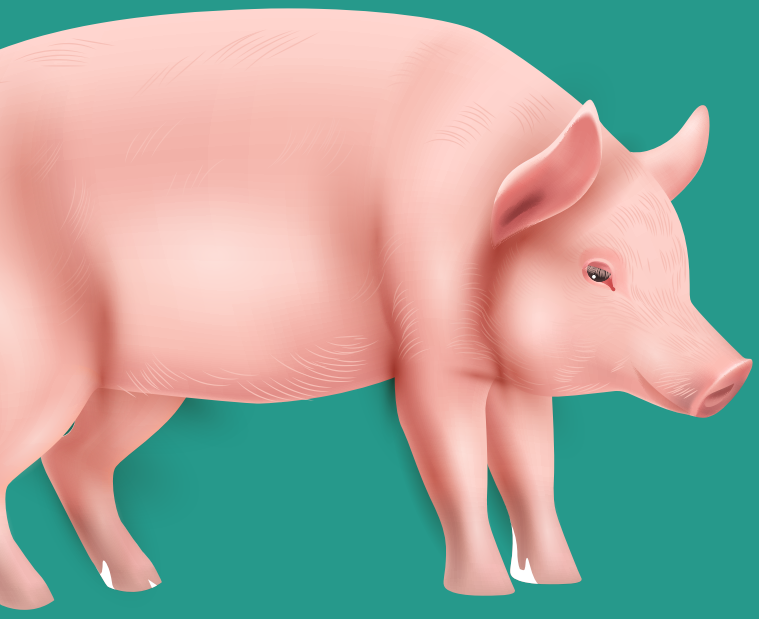

40 %
de l'abattage des porcs en France réalisés par Cooperl et Bigard/Socopa

L'abattage des porcs en France est réalisé à 40 % par les deux opérateurs Cooperl et Bigard/Socopa. Si on y ajoute les abattoirs de la GMS (Intermarché et Leclerc), ce sont 60 % de la production abattue et découpée par quatre opérateurs.

Version digitale

Retrouvez plus d'analyses de la filière porcine sur l'extranet Cerfrance !

L'essentiel en chiffres

Indice national des fermages

ANNÉE	INDICE
2022	110,26

Barème applicable du 01/10/22 au 30/09/23
Arrêté du 13/07/22 constatant pour 2022

Comptes courants d'associés

Date de clôture	Taux	Date de clôture	Taux
30/06/2022	1,35 %	30/09/2022	1,66 %
31/07/2022	1,42 %	30/10/2022	1,76 %
31/08/2022	1,49 %	31/11/2022	1,87 %

Source : Francis Lefebvre

Zoom marché laitier

Alors que le prix du lait conventionnel marque le pas depuis août 2022, le prix du lait bio repart à la hausse après plusieurs mois de baisse. La production laitière bio s'ajuste lentement au fort recul des ventes de produits finis, mais une partie du lait est encore déclassée sur le marché connventionnel.

Produits laitiers industriels en €/t

Source : FAM

Lait prix réel en €/1 000 L

Source : FAM, enquête mensuelle

	Prix conventionnel	Évolution N/N-1	Prix lait bio	Évolution N/N-1
Avr. 22	427,5	19,58 %	427,92	-0,94 %
Mai 22	433,8	21,82 %	427,94	-1,20 %
Juin 22	437,6	21,86 %	446,77	-0,37 %
Juil. 22	445,4	21,89 %	486,73	-0,28 %
Août 22	446,2	19,27 %	504,05	1,19 %
Sep. 22	462,6	15,01 %	524,06	2,66 %

Consommation française de produits laitiers

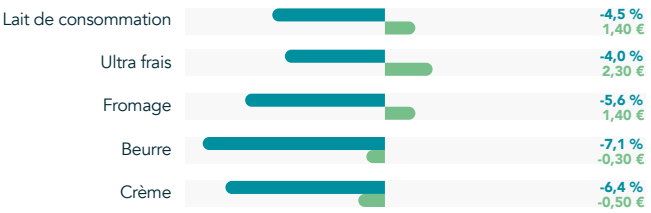

Mars 2022 (évolution cumul annuel mobile)
Source : FAM d'après le panel Kantar Worldpanel

IPAMPA

Source : Insee

OCT. 22	ÉVOLUTION N-1	ÉVOLUTION M-1
142,2	21,02 %	2,08 %

Zoom marché viande

Le manque d'animaux disponibles maintient les cotations en gros bovins maigres et finis. Cela se traduit par un recul des exportations en cumul sur les 8 premiers mois de l'année. Cependant, les marchés restent dynamiques. L'Italie reste ferme sur ses achats de broutards français (le recul observé correspondant à la baisse du rythme des naissances). En cette fin d'année, les échanges devraient également être en hausse avec l'Algérie qui achète en prévision du Ramadan de mars 2023.

Viande bovine

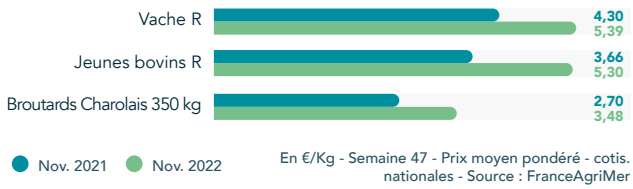

En €/Kg - Semaine 47 - Prix moyen pondéré - cotis. nationales - Source : FranceAgriMer

Exportation bovine

	Jan.-Août 2022	Variation /N-1
Broutards	782 000 têtes	-9 %
Jeunes bovins finis	15 000 têtes	-28 %

Source : Bulletin économique interbev

Viande porcine

OCT. 2021
1,228

OCT. 2022
1,997

Avec la baisse de l'offre, le prix du porc est plus élevé de 63 % en octobre 2022, comparativement à octobre 2021 (où les prix étaient historiquement bas). Si la consommation de porc a connu une reprise (+3 % en août 2022 sur 12 mois glissants), du fait d'une évolution modérée des prix de la viande de porc, la filière s'interroge sur l'effet que l'inflation alimentaire pourrait avoir sur la consommation des ménages.

Source : marché du porc breton

Aliments pour animaux en €/tonne

Source : Web agri

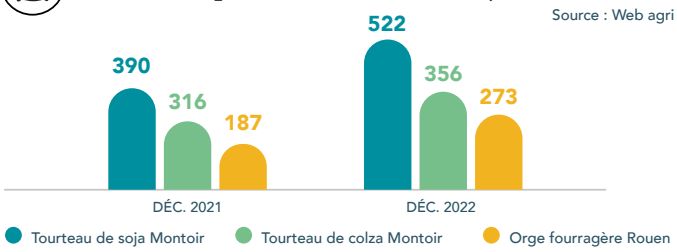

Analyse des prix à l'achat des matières premières agricoles : L'indice de prix d'achat des moyens de production agricole est toujours en augmentation sur un an, sous l'influence de la hausse des aliments pour animaux. Les cours des tourteaux décrochent néanmoins d'un mois sur l'autre du fait de la hausse de la parité euro/dollar, du renforcement des envois canadiens à destination de l'Union européenne et de la baisse de la demande chinoise.

Smic horaire brut et minimum garanti depuis le 01/01/2023

SMIC HORAIRE	SMIC MENSUEL BASE 35H	MINIMUM GARANTI
11,27 €	1 709 €	3,94 €

L'agenda déclaratif

30 avril	Dépôt des liasses papier	**19 mai**	Déclaration des honoraires DAS2
3 mai	TVA annuelle CA12		Déposer 2072 pour les SCI non soumis à l'IS
5 mai	TVA 1er trimestre 2023		Déclaration de résultats
Avant le 15 mai	Déclarer ABL et ABA		Liasse TDFC
Du 1er avril au 15 mai	Déclaration PAC		

Bilans mondiaux et européens blé/maïs

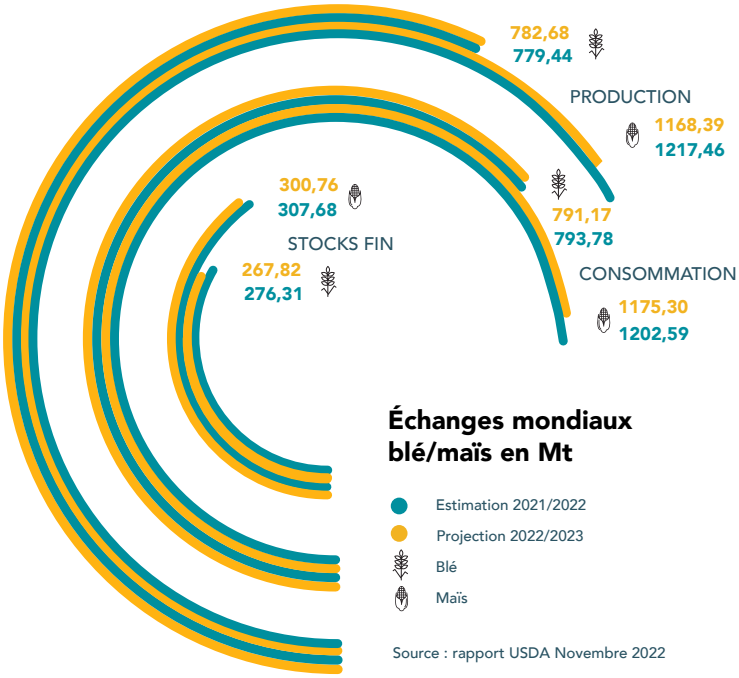

Source : rapport USDA Novembre 2022

L'analyse

Au niveau mondial, la consommation de maïs est envisagée en repli du fait d'une moindre utilisation pour l'alimentation animale et l'éthanolerie. Pour ces mêmes raisons, les exportations en maïs sont prévues en baisse au niveau européen, alors que les importations devraient augmenter sur la campagne 2022-23. Ceci s'explique par une moindre production dûe à la sécheresse estivale.

Annabelle Barthélémy-Dubost,
Chargée d'études

Import/export européen blé/maïs en Mt

Source : France agrimer, infocéréales

	Blé		Maïs	
	2021/2022 Provisoire	2022/2023 Prévisionnel	2021/2022 Provisoire	2022/2023 Prévisionnel
Exportation	29,3	34	6,6	3
	2021/2022 Provisoire	2022/2023 Prévisionnel	2021/2022 Provisoire	2022/2023 Prévisionnel
Importation	2,8	4	16,3	23

Pétrole Brent (Mer du Nord) en $/baril au 02/12/2022

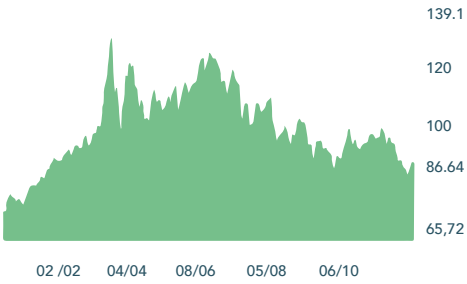

Le resserrement de l'offre (réduction de production de l'OPEP, embargo sur le pétrole russe) pourrait peser sur le prix du pétrole.

Source : Boursorama

Engrais

Source : Web agri

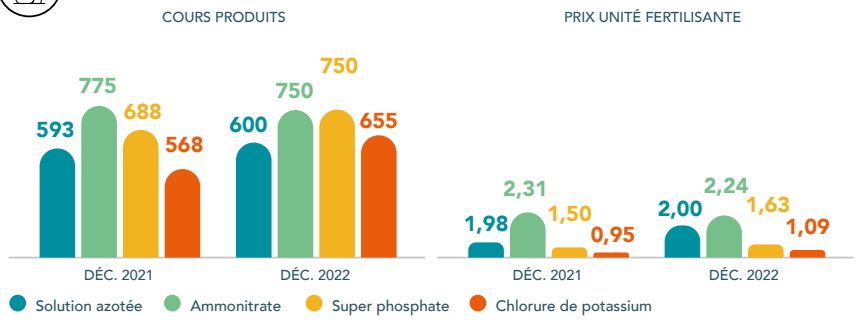

Retour d'expérience

Eizhy, une aventure locale « éco-logique »

Interview de Typhaine Fox réalisée par Anne Bras, Chargée d'études

En fabriquant des agro-pellets et de la litière pour animaux au Cap d'Erquy (22), Typhaine Fox et François Robin, associés de Eizhy, font rimer activité économique avec préservation de la biodiversité locale.

Eizhy, contraction du *eizh* de Breizh* et du *y* de easy, voit local par son nom, son implantation et son activité également : la valorisation économique des landes environnantes, dans une petite usine des Côtes d'Armor.

D'où vous est venue l'idée de transformer la végétation des landes en pellets ?

D'Angleterre, où j'ai découvert une entreprise transformant des fougères en bûches compressées. Je me suis dit qu'il y avait sûrement moyen de faire la même chose en Bretagne. La région compte beaucoup de landes sur lesquelles poussent fougères, ajoncs, bruyères et autres espèces végétales. Autrefois, ces parcelles étaient fauchées et utilisées pour la litière des animaux d'élevage, l'alimentation des chevaux, la construction… Elles ont progressivement été abandonnées, d'où une fermeture des milieux et une perte de biodiversité. Les réserves naturelles continuent à être entretenues par des agriculteurs ou certaines associations. Mais jusqu'à présent, il n'y avait pas de débouché pour le produit de cette fauche. Or, il faut l'exporter pour conserver au milieu ses caractéristiques, car c'est la pauvreté de ces terres qui fait leur richesse floristique et faunistique.

*Breizh signifie « Bretagne » en breton

C'est là que vous intervenez ?

Tout à fait. Nous récupérons sur place la matière, soit broyée, soit mise en balles rondes après fanage et andainage comme pour un foin classique. La transformation en pellets se fait ensuite à Hénon, où nous avons rénové et adapté une usine désaffectée de 3 000 m².

Toutes les landes sont différentes, comment gérez-vous cette hétérogénéité ?

C'est toute la difficulté. Notre objectif de départ était la production de granulés de chauffage. Mais les premiers essais ont conclu qu'en travaillant indifféremment les végétaux nous obtenions un produit avec, certes, un bon pouvoir calorifique, mais trop de cendres. D'où l'idée de trier les landes selon leur composition et de destiner certaines à la fabrication de granulés pour litières d'animaux domestiques (chats, petits rongeurs, poules…), vendus sous la marque Litzhy.
La mise au point du process de fabrication des pellets a ensuite pris six mois. Les premiers sont sortis en octobre 2022. Ils entrent dans la catégorie des agro-pellets par opposition aux pellets bois. Aux fauches des landes nous ajoutons de la farine de bois, autre déchet non valorisé.

Côté débouchés, comment les choses se présentent-elles ?

Pour les pellets, la liste des clients était déjà longue avant même le produit abouti ! La demande en la matière est très forte. Pour les litières, ça a bien démarré. Il faut que les deux fonctionnent car la rentabilité de l'entreprise repose sur la complémentarité entre les deux produits : pellets et litières.

À partir des fauches des landes de Bretagne, Eizhy fabrique des agro-pellets destinés aux poêles à pellets et des granulés de litières pour chats et petits animaux domestiques.

La gestion écologique de la ressource est-elle compatible avec le développement de votre entreprise ?

Aucun problème de ce côté. Pour faire tourner le site d'Hénon, 500 tonnes de végétaux suffisent chaque année. Nous les atteignons sans difficulté, d'autant que de nouvelles réserves entrent dans la démarche. Notre objectif n'est pas de faire croître le volume de production d'Hénon car l'esprit de la démarche ce n'est pas de transporter végétaux et pellets sur des centaines de kilomètres. L'idée est plutôt de multiplier de petites unités de ce type un peu partout en France, pour produire une énergie non seulement renouvelable mais aussi locale.

en ligne www.eizhy.fr

Localisation :
22430 Erquy

Les clés de la réussite

▶ **Une recherche de cohérence globale** pour créer un modèle économique d'entreprise à partir d'impératifs écologiques locaux (maintien de la biodiversité) et globaux (réduction des émissions de gaz à effet de serre).

▶ **Un esprit d'innovation** pour mettre au point un process de fabrication permettant de répondre à la forte demande en produits énergétiques renouvelables à partir d'une ressource locale non valorisée (fauches issues des landes bretonnes).

▶ **Une capacité d'adaptation** face aux contraintes rencontrées : création des granulés de litières en complément des pellets afin de valoriser tous types de landes.

La règle de 3

3 voies pour gérer les risques

L'agriculture doit faire face à des risques climatiques, sanitaires, géopolitiques, de marchés… Ceux-ci font partie, plus que jamais, des éléments à prendre en compte dans la gestion globale d'une exploitation. Trois approches différentes mais complémentaires, à adapter en fonction de vos objectifs, vous permettent de sécuriser votre système.

Sandrine Jean

Responsable d'équipe conseil agricole Cerfrance Haute-Loire

Conseillère de gestion chez Cerfrance Haute-Loire depuis 1999, Sandrine Jean est aujourd'hui responsable d'une équipe de conseillers agricoles. Son métier est d'accompagner les chefs d'exploitation dans la gestion de leur entreprise. Elle intervient sur des missions ponctuelles telles que les installations, les projets d'investissement, les réflexions autour du statut des personnes… et, de manière plus régulière, dans le cadre d'un service d'abonnement. Elle rencontre ainsi les clients-adhérents qu'elle accompagne pour travailler avec eux sur leurs enjeux économiques, fiscaux, sociaux et surtout humains.

1 RÉDUIRE LES RISQUES

Rechercher l'autonomie du système permet sans conteste de diminuer le risque. Les exemples sont nombreux : renforcer l'autonomie alimentaire de son élevage par des choix d'assolement et d'alimentation judicieux pour être moins dépendant des intrants, jouer la complémentarité en alliant culture et élevage pour disposer de fumure, produire son énergie…
Diversifier ses productions est aussi une piste à étudier pour sécuriser le système : diversification des cultures pour minimiser les risques liés à un climat peu favorable, diversification des produits ou des clients pour limiter les risques de marché. Concernant les biens matériels, on pourra réduire les risques par de la prévention : présence d'extincteurs et de réserves à eau quand cela est possible, entretiens réguliers des machines et équipements, vérification des installations électriques, stockage du fourrage à distance des matériels… autant d'actes de prévention qui diminueront les risques d'incendie ou d'accident.

2 CONSTITUER DES RÉSERVES

On pense, en premier lieu, aux réserves financières qui peuvent permettre de faire face en cas de coup dur, sans mettre en péril l'avenir de l'exploitation. Attention, plus l'activité est gourmande en capitaux et/ou plus l'entreprise est jeune, plus il sera difficile de constituer cette épargne de précaution.

Mais d'autres formes de réserves peuvent tout de même venir sécuriser le système. Par exemple, les stocks fourragers constitués lors d'une bonne année de récolte, telle que 2021, ont considérablement aidé à faire face à la sécheresse de 2022.

La constitution d'une réserve financière doit être intégrée dès le projet d'installation, en ayant recours, s'il le faut, à un prêt « fonds de roulement ». Ce dernier sera toujours plus facile à obtenir en phase de projet qu'après la survenance d'un aléa.

Le contexte d'instabilité actuel nous amène à intégrer la constitution d'une épargne de précaution dans nos réflexes de gestion par une approche très pragmatique. À titre d'exemple, si la conjoncture est favorable, je place sur un compte dédié 30 € / 1000 litres de lait vendus et je pourrai les utiliser si un contexte moins favorable se présente.

Citons la contractualisation comme la gestion d'une forme de réserve : en période favorable, négocier son aliment pour six mois voire un an, permet de disposer « d'une réserve » d'aliment, à prix déjà fixé, même si celle-ci n'est pas physiquement présente sur votre ferme.

3 COUVRIR LE RISQUE PAR DES ASSURANCES

Si certaines assurances sont systématiquement souscrites, d'autres le sont beaucoup moins. Il arrive encore trop fréquemment que l'humain soit moins bien assuré que le matériel. Il vous revient d'analyser votre propre situation pour mesurer quelles seraient les conséquences d'un arrêt de travail d'un mois, de trois mois, de six mois... La solidarité est une valeur forte en agriculture mais rencontre parfois ses limites. Mesurer le risque et ses conséquences permet de mettre en place les moyens adéquats comme l'adhésion au service de remplacement ou encore la mise en place d'un contrat d'indemnités journalières (IJ), complétant les IJ MSA qui ne permettent pas à elles seules de financer un remplacement.

Le mémo de l'entrepreneur

Le crédit-bail mobilier

Par Élodie Boutbien, Responsable de marché

Lors de l'acquisition de matériel, la question du financement se pose inévitablement. Longtemps décrié en raison de son coût, le crédit-bail s'installe progressivement comme une véritable alternative au crédit classique.

Ouvert à toutes les entreprises (TPE, PME, ETI…) et quelle que soit leur structure juridique, le crédit-bail (ou leasing) est un contrat de location d'un bien, conclu entre un bailleur (un établissement financier, propriétaire du bien) et l'entreprise. Généralement assorti d'une option d'achat, le crédit bailleur (établissement de crédit qui octroie le crédit-bail) vous offre la possibilité de devenir propriétaire du bien au terme du contrat.

Quels sont les biens concernés ?

Véhicule, machine-outil, bien d'équipement, neuf ou d'occasion, vous pouvez financer en crédit-bail un grand nombre de biens à usage professionnel dès lors qu'ils possèdent un numéro d'identification.
En revanche, les crédits bailleurs seront réticents à financer du matériel spécifique, qui sera difficile à revendre en cas de défaillance du client.

Comment ça marche ?

Contrairement à l'emprunt classique, les matériels peuvent être financés à 100 % de leur montant TTC en crédit-bail et ne figurent pas à l'actif du bilan. L'endettement de votre entreprise est donc artificiellement allégé. Les loyers versés sont considérés comme une charge classique déductible de votre résultat imposable. Ils seront soit constants, à paliers, dégressifs ou saisonniers. Par ailleurs, c'est le bailleur qui préfinance la TVA. Elle est lissée sur toute la durée du contrat. Lors de la mise en place de ce dernier, les cautions et garanties complémentaires sont rarement exigées (le bailleur reste propriétaire du bien sur toute la durée).
À la fin du contrat, vous pourrez acheter le bien en levant l'option d'achat (paiement d'un dernier loyer) ou le restituer au bailleur.

À quel coût ?

Pour le déterminer, il faut additionner les frais de dossier, les frais de prise de garantie et le dépôt de garantie, le premier loyer majoré en hors taxes, tous les loyers hors taxes, la valeur de rachat finale, les assurances et soustraire la restitution du dépôt de garantie. Le coût d'un crédit-bail peut être plus élevé qu'un crédit classique, cela dépendra du dépôt de garantie restituable en fin de contrat, du premier loyer majoré et de l'option finale d'achat.

Point doc

Le relevé de carrière

Ce document récapitule les droits acquis depuis le début de votre carrière dans tous les régimes de retraite obligatoires, de base et complémentaire, auprès desquels vous avez cotisé. À l'aube de la réforme des retraites, vérifiez les informations inscrites sur votre relevé de carrière !

■ Par Christelle Dupin-Rappart, Responsable juridique

INFO RETRAITE

Relevé de carrière

Nom : XXX Numéro de Sécurité sociale : XXX

Synthèse de vos droits et détails de votre carrière (informations au 01/01/2022)

Qu'est-ce qu'un relevé de carrière ?

Dans le cadre du droit à l'information, sous le logo Info Retraite, l'ensemble de vos régimes de retraite obligatoires vous informent sur vos droits à la retraite.
Parfois appelé relevé de situation individuelle, ce document vous présente vos droits à la retraite enregistrés pour chacune de vos activités.

Votre relevé ne prend pas en compte les règles qui s'appliqueraient en cas de réforme des retraites.

D'où viennent ces informations ?

L'ensemble des régimes auxquels vous avez déjà cotisé sont listés dans ce document. Pour le produire, ils ont mis en commun les informations enregistrées tout au long de votre carrière.

Où en sont mes droits à la retraite ?

Dans votre situation :
- 171 trimestres sont requis pour partir à taux plein.
- au 01/01/2022 vous en avez enregistré 102.

Il vous reste 69 trimestres à obtenir pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

102 trimestres enregistrés
69 trimestres à obtenir

Avec Info Retraite, l'ensemble de vos régimes de retraite simplifient vos démarches.

Nombre de **trimestres nécessaires pour le taux plein,** en fonction de l'année de naissance. Ici, la personne est née en 1970 et doit 171 trimestres.

Nombre de **trimestres manquants** pour atteindre les 171. Ici, 69.

Nombre de **trimestres déjà acquis.** Ici, 102 et il reste à en acquérir 69 pour arriver aux 171 nécessaires pour bénéficier du taux plein.

1992	1 trim.	L'Assurance retraite, MSA (Salarié) 1 trim.	Agirc-Arrco	4,75 pts
1993	0 trim.		Agirc-Arrco	5,08 pts
1994	0 trim.	L'Assurance retraite, MSA (Salarié) 0 trim. (A)	Agirc-Arrco	5,87 pts
1995	0 trim.	L'Assurance retraite, MSA (Salarié) 0 trim. (A)	Agirc-Arrco	5,5 pts
1996	1 trim.	L'Assurance retraite, MSA (Salarié) 1 trim.	Agirc-Arrco	6,97 pts
1997	4 trim.	L'Assurance retraite, MSA (Salarié) 4 trim.	Agirc-Arrco Agirc-Arrco	72,83 pts 0 pts (A)
1998	4 trim.	L'Assurance retraite, MSA (Salarié) 4 trim.	Agirc-Arrco	156,86 pts
1999	4 trim.	L'Assurance retraite, MSA (Salarié) 4 trim.	Agirc-Arrco	108,37 pts

Nature de l'activité. Ici, salarié.

Année d'activité

Nombre **de trimestres acquis** sur l'année

Régime de **retraite complémentaire**

Nombre de **points acquis sur l'année** au régime complémentaire

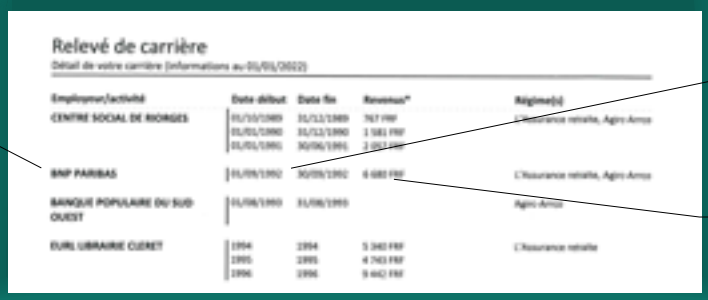
Relevé de carrière

Détail de votre carrière (informations au 01/01/2022)

Employeur/activité	Date début	Date fin	Revenus*	Régime(s)
CENTRE SOCIAL DE RIORGES	01/10/1989 01/01/1990 01/01/1991	31/12/1989 31/12/1990 30/06/1991	767 FRF 1 581 FRF 1 053 FRF	L'Assurance retraite, Agirc-Arrco
BNP PARIBAS	01/09/1992	30/09/1992	4 680 FRF	L'Assurance retraite, Agirc-Arrco
BANQUE POPULAIRE DU SUD OUEST	01/08/1993	31/08/1993		Agirc-Arrco
EURL LIBRAIRIE CURET	1994 1995 1996	1994 1995 1996	5 240 FRF 4 763 FRF 5 442 FRF	L'Assurance retraite

Jour et mois **de début et de fin d'activité**

Salaire brut ayant permis de valider 1 trimestre en 1992 (aujourd'hui,150 Smic valident 1 trimestre).

Nom de l'employeur

L'édition digitale de votre magazine est disponible sur l'extranet Cerfrance

- Le mot du Président du Réseau Cerfrance
- Reportage vidéo sur le projet éolien de la SAS Energies Glazik
- Diaporama photos du reportage
- Plus d'analyses sur la filière porcine
- Chiffres clés complémentaires
- Plus de brèves réglementaires et législatives

Envie de partager votre parcours, votre expérience entrepreneuriale, votre histoire atypique ou vos idées innovantes avec les lecteurs de Gérer pour Gagner ?

Ecrivez-nous à gpg@cn.cerfrance.fr